



Guide de protection contre les inondations destiné aux propriétaires canadiens

N'attendez pas la prochaine inondation ! Des gestes élémentaires vous éviteront de payer le prix fort par la suite.





Le saviez-vous ?

Il en coûte en moyenne plus de 40 000 \$ pour remettre en état un sous-sol inondé¹.

Les inondations constituent le type de catastrophe naturelle le plus courant au Canada. Depuis les années 1960², le nombre d'événements recensés a augmenté de 300 %. L'intensification des épisodes météorologiques exceptionnels accroît le risque d'inondation en sous-sol et d'endommagement de la structure des maisons. Il est heureusement possible de rendre sa résidence moins vulnérable.

Vous trouverez ici la marche à suivre pour protéger votre résidence. De petits gestes peuvent vous éviter des réparations coûteuses. Les changements climatiques rendent les épisodes météorologiques extrêmes plus fréquents et plus lourds de conséquences. Vous devez vous préparer – la préservation de votre maison et de votre tranquillité d'esprit est à ce prix.

Commencez dès aujourd'hui à protéger votre actif le plus important.

Connaître les risques

Une inondation peut se produire de différentes façons ; tout dépend où vous vivez, et il n'y a pas deux maisons identiques. Pour savoir quelles mesures vous devez prendre par priorité, recensez les points faibles.

Comment l'eau pénètre dans les maisons

Quand une inondation se produit, c'est souvent parce que plusieurs facteurs se conjuguent – pluie abondante, fonte de la neige et saturation du réseau d'égouts, par exemple. En ville, le risque s'accroît du fait que le béton, les chaussées pavées et les toits n'absorbent pas l'eau, mais la canalisent vers les bouches d'égout. Si les quantités sont trop importantes, il y a refoulement et accumulation dans la rue ; l'eau envahit les terrains des résidences et risque de pénétrer dans les sous-sols.

Vous ne pourrez probablement pas empêcher l'inondation du quartier, mais vous pouvez réduire les risques auxquels est exposée votre maison.

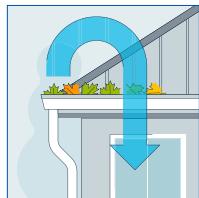
Informez-vous des risques que l'on court dans votre localité. Vos autorités municipales, provinciales ou territoriales ont probablement publié de l'information à ce sujet (cartes, événements antérieurs, etc.).

Ce que vous pouvez faire pour protéger votre maison

Les mesures préventives à prendre ne sont pas forcément compliquées ou coûteuses. De simples tâches saisonnières peuvent jouer un rôle décisif ; des réaménagements plus étayés assureront une protection accrue. Nous avons établi, en collaboration avec le Centre Intact d'adaptation au climat de l'Université de Waterloo³, les mesures que vous pouvez prendre.

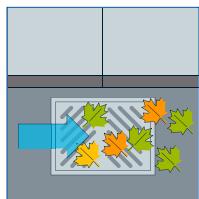
1

Effectuez les tâches d'entretien ci-dessous au moins deux fois par an et procédez vous-même à des rénovations qui ne coûteront pas plus de 250 \$.



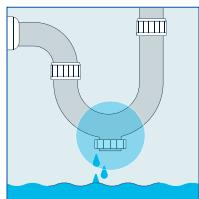
Nettoyez les gouttières.

La protection contre les inondations commence par le toit ! La première mesure de prévention consiste à inspecter régulièrement les gouttières. Les débris, qui s'y accumulent rapidement, peuvent empêcher l'eau de s'écouler normalement. L'hiver, veillez à dégager les gouttières de la glace qui a pu s'y former.



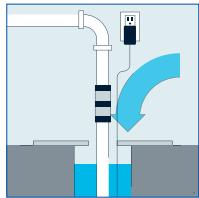
Désobstruez la bouche d'égout pluvial, le fossé ou le ponceau le plus proche.

Ce faisant, vous diminuerez le risque d'inondation locale. Ne travaillez pas à la main, utilisez des outils et procédez depuis un emplacement sécuritaire. N'éliminez que les obstacles visibles en surface (ne retirez jamais les grilles de protection) et mettez les débris au rebut de la manière qui convient.



Vérifiez que la tuyauterie, les accessoires de plomberie et les appareils électroménagers ne présentent aucune fuite.

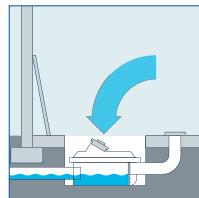
Soyez à l'affût des taches, des moisissures ou des endroits humides. S'il s'en trouve, inspectez tous les raccords et robinets pour savoir d'où provient la fuite avant de procéder à quelque réparation que ce soit. Si la fuite est importante – ou sa source, difficile à déterminer –, peut-être faudra-t-il recourir au plombier.



Si votre maison est équipée d'une pompe de puisard, vérifiez qu'elle fonctionne correctement.

Si votre maison est équipée d'une pompe de puisard, vérifiez qu'elle fonctionne correctement.

Une pompe ni inspectée ni entretenue régulièrement

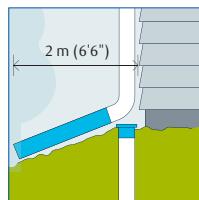


peut s'obstruer et cesser de fonctionner. Versez de l'eau dans le puisard ; à partir d'un certain niveau, la pompe doit se mettre en marche automatiquement.

Comme elle fonctionne à l'électricité, elle ne se mettra pas en route si survient une panne de courant, à moins que vous ne prévoyez une alimentation de secours. Demandez conseil au plombier ou à l'électricien⁴.

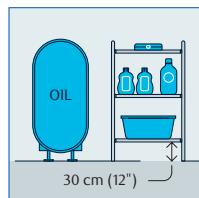
Si un clapet de non-retour est en place, nettoyez-le régulièrement.

Si la conduite d'évacuation principale est équipée d'un tel dispositif, il ne pourra pas y avoir refoulement à l'intérieur de la maison. Le clapet nécessite un entretien régulier. Le plus souvent, un couvercle transparent permet de vérifier si des débris obstruent le dispositif⁵.



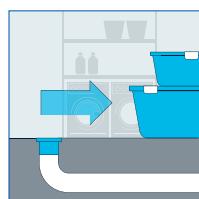
Faites en sorte que les eaux évacuées le soient à au moins 2 m de la maison.

Vérifiez que vos tuyaux de descente pluviale et les conduites d'évacuation de votre pompe de puisard débouchent à au moins 2 m de la maison, afin que l'eau s'écoule suffisamment loin des fondations. Suivez par ailleurs les directives municipales quant au lieu d'évacuation des eaux.



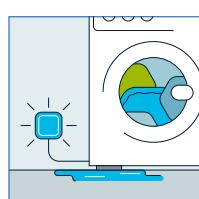
Mettez les objets de valeur et les matières dangereuses à l'abri.

Entrepôsez-les dans des contenants étanches et disposez les cuves de combustible de manière sécuritaire. Rangez les documents importants le plus haut possible ; photocopiez-les ou numérissez-les.



Dégagez le drain de sol.

Ce type de dispositif est conçu pour évacuer l'eau pouvant s'accumuler au sol. Assurez-vous qu'il n'est pas obstrué par des débris, de la graisse, des corps étrangers ou des dépôts minéraux.

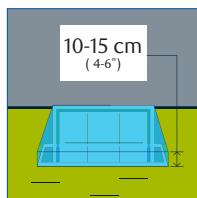


Installez des alarmes et vérifiez-en régulièrement le fonctionnement.

Installés près de la plomberie, des tuyaux ou des appareils sanitaires, ces dispositifs détecteront les inondations suffisamment tôt pour que vous puissiez limiter les dégâts. Assurez-vous régulièrement qu'ils fonctionnent correctement.

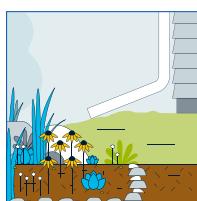
2

Aménagements plus coûteux (à partir de 250 \$) pouvant nécessiter un entrepreneur



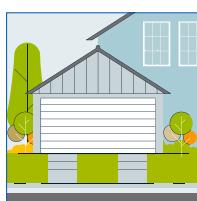
Installez des murettes d'encadrement de soupirail (« margelles »).

Si les fenêtres de votre sous-sol se trouvent près de la surface du sol extérieur, posez des margelles avec éléments de recouvrement surmontant le sol de 10 à 15 cm, si du moins les exigences d'évacuation en cas d'incendie le permettent. Cela réduira les interstices par lesquels l'eau pourrait s'infiltrer⁶.



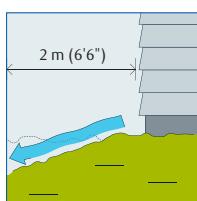
Aménagez un jardin pluvial.

Il s'agit d'un aménagement destiné à recueillir l'eau de pluie ou de fonte, à au moins 5 m des fondations. Un jardin pluvial se substitue à une partie de la pelouse⁷. Il peut avoir les dimensions et le style que vous voulez, tout dépendant de vos préférences en matière d'aménagement paysager.



Remplacez le pavage par de la végétation.

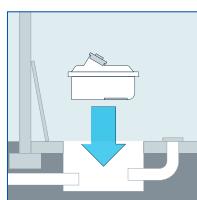
En remplaçant les pavés et les surfaces bétonnées ou asphaltées par des végétaux, vous améliorerez l'évacuation des eaux. De plus, vous ferez baisser la température en été, car les surfaces artificielles sombres constituent des îlots de chaleur.



Corrigez le terrassement.

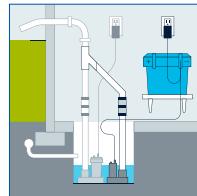
L'objectif est de ménager des pentes et une hauteur de terrain telles que les eaux ruisselleront à au moins 2 m des fondations, ce qui réduira les risques d'infiltration au sous-sol. La partie du terrain qui se trouve tout contre la maison doit être environ 10 à 15 cm plus élevée que la partie située 1,5 m plus loin⁸.

Vérifiez le terrassement après une forte pluie et, si nécessaire, corrigez la situation.



Installez un clapet de non-retour.

Il existe différents types de clapets ; leur mode d'installation peut varier aussi. Le type le plus courant, dit à passage intégral, nécessite de percer la fondation à l'intérieur de la résidence, à l'aplomb de la conduite principale d'égout, afin que le plombier ait accès à celle-ci et puisse poser le clapet⁹ conformément au code et aux règlements municipaux.



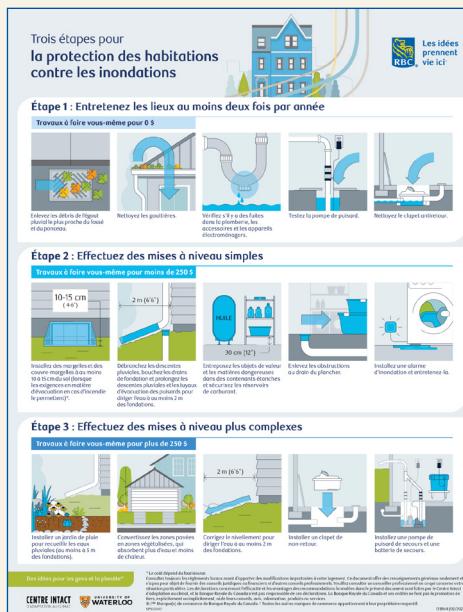
Installez une pompe de puisard de secours, avec alimentation autonome.

C'est votre dernière ligne de défense : si des infiltrations se produisent dans votre sous-sol, vous aurez l'esprit tranquille, sachant que votre pompe évacuera l'eau à l'extérieur.

Une fois la pompe installée, vous pouvez investir dans une alarme qui vous alertera dès que l'eau atteindra une hauteur inquiétante dans le puisard. Vous pourriez même installer une pompe de secours alimentée par une batterie ou une génératrice qui en maintiendra le fonctionnement en cas de panne de courant.

Téléchargez ou imprimez le guide éclair ci-dessous

« Trois étapes pour une protection des habitations contre les inondations ».



Certaines rénovations résidentielles semblent coûteuses dans l'immédiat mais, à long terme, elles peuvent en valoir la peine. Au cours des dix prochaines années, chaque dollar investi dans l'adaptation aux changements climatiques pourrait vous épargner 3 à 8 \$ de pertes en tous genres¹⁰.

Autres points à prendre en considération

- Suivez régulièrement les prévisions météorologiques ou abonnez-vous aux alertes qu'émettent les sources dignes de confiance que sont par exemple [Environnement Canada](#), les applications comme [MétéoCAN](#) ou les sites Web des municipalités. Ces plateformes donnent de l'information en temps réel sur les averses, les orages et autres événements susceptibles de provoquer des inondations dans votre secteur.
- Familiarisez-vous auprès de votre municipalité sur ce qu'il faut faire en cas d'inondation. La plupart des grandes villes ([Vancouver](#), [Winnipeg](#), [Toronto](#), [Montréal](#), [Halifax](#)...) l'indiquent sur leurs sites Web.
- En cas d'urgence, vous devez disposer d'articles de base, car il n'y aura peut-être plus ni électricité ni eau potable. Préparez-vous à vivre en autarcie pendant au moins 72 heures. Votre équipement d'urgence comprendra de l'eau en bouteille (prévoir en moyenne quatre litres par personne et par jour), des aliments non périssables (y compris pour bébés et animaux de compagnie, le cas échéant), des lampes de poche et une radio, avec dispositifs de recharge et piles supplémentaires¹¹. [Préparez un plan d'urgence](#). Pensez aux besoins particuliers des différents occupants de la maison (personnes âgées ou à la santé précaire, enfants, animaux...).
- Sachez comment couper l'électricité et le gaz dans votre résidence. Vous devez vous protéger tout autant que vos équipements domestiques. L'eau conduit le courant et peut donc provoquer une électrocution ; une conduite de gaz qui fuit peut déclencher un incendie.
- Vérifiez que votre police d'assurance habitation prévoit les cas d'inondation ; voyez avec un spécialiste en assurances si telle ou telle couverture supplémentaire vous conviendrait.



Notes de fin de texte

^{1,2} « Les risques d'inondations »

Gouvernement du Canada (2022).

www.canada.ca/fr/campagne/prevention-inondation/connaissez-les-risques/risques-inondations.html

³ Documents infographiques

Centre Intact sur l'adaptation au climat (2025).

www.centreintactadaptationclimat.ca/infographies/

^{4,5,6,8} Protect Your Home from Basement Flooding

Institut de prévention des sinistres catastrophiques (2011).

www.iclr.org/wp-content/uploads/PDFS/protect-your-home-from-basement-flooding.pdf

⁷ « A complete guide to building and maintaining a rain garden »

Office de protection de la nature de Toronto et de la région (2018).

trca.ca/news/complete-guide-building-maintaining-rain-garden/

⁹ « Préparez un plan d'urgence ».

Gouvernement du Canada (2025).

www.canada.ca/fr/services/police/urgences/protection/preparez-vous/planification.html

¹⁰ Les dispositifs antirefoulement (en anglais)

Ville de Windsor (2024).

www.citywindsor.ca/residents/roads-sewers-sidewalks/sewers/Backflow-Prevention

¹¹ « 2nd major flooding in 11 years a sign Toronto is not adapting quickly enough, say climate experts »

CBC News (2024).

www.cbc.ca/news/canada/toronto/toronto-flood-adaptation-1.7265581



Mise en garde au sujet des déclarations prospectives et avis important concernant le présent document

Le présent guide n'est publié qu'à titre d'information. Le lecteur est seul responsable de quelque utilisation que ce soit des renseignements fournis ici. Ni RBC, ni ses sociétés affiliées, ni leurs administrateurs, dirigeants, employés ou mandataires respectifs ne seront tenus responsables des dommages directs ou indirects découlant de l'utilisation du présent guide. Ce dernier peut contenir des déclarations prospectives (au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières). Les renseignements fournis reposent ou peuvent reposer sur des hypothèses, estimations ou opinions (voir à ce propos les annexes « Mise en garde au sujet des déclarations prospectives » et « Avis important concernant le présent rapport » du [Rapport sur la durabilité 2024 de RBC](#) publié sur notre site d'information sur la durabilité). Sauf si la loi l'exige, ni RBC ni ses sociétés affiliées ne s'engagent à mettre à jour quelque renseignement que ce soit présenté ici.

(02/2026)